

ANNEXE B. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL POUR LE SOUS-GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ARTICLE 9 (TRANSIT OU TRANSBORDEMENT)¹

21 avril - 21 mai 2020 (période intersessions de la CEP6)	
Consultations en ligne	<p>Projet de plan de travail pluriannuel</p> <p><i>Le 21 avril, le modérateur, avec le soutien du Secrétariat du TCA, distribuera aux parties prenantes du TCA un projet de plan de travail pluriannuel pour le sous-groupe de travail sur l'article 9 (transit ou transbordement). Les parties prenantes du TCA seront invitées à examiner le projet de plan pluriannuel et à faire part de leurs commentaires écrits au modérateur par l'intermédiaire du Secrétariat du TCA d'ici le 21 mai 2020 au plus tard.</i></p> <p><i>Dans leur examen du projet de plan de travail pluriannuel, les participants sont invités à se pencher, entre autres, sur les questions suivantes :</i></p> <ol style="list-style-type: none"><i>a. Un temps suffisant a-t-il été prévu pour chaque sujet ?</i><i>b. Des concepts clés qui auraient dû être analysés ont-ils été omis ?</i><i>c. Un aspect a-t-il été omis ?</i> <p><i>Le modérateur soumettra un projet de plan pluriannuel révisé, incorporant les commentaires sur le plan pluriannuel initial diffusé pour consultation pendant la période intersessions menant à la CEP6, pour examen et adoption/approbation éventuelle.</i></p>
Réunion préparatoire de la CEP7 (date à confirmer)	
à confirmer	<p>Thème 1 : Discussion sur les approches nationales relatives aux termes « transit » et « transbordement »</p> <p><i>Cette discussion examinera si et comment les États Parties font la distinction entre « transit » et « transbordement », et ce que cela signifie dans la pratique. Cette discussion se penchera sur les aspects suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>- Comment les États Parties abordent-ils le terme « transit » dans leurs pratiques nationales ?</i><i>- Comment les États Parties abordent-ils le terme « transbordement » dans leurs pratiques nationales ?</i><i>- Les États Parties appliquent-ils les mêmes réglementations au « transit » et au « transbordement » dans leurs régimes de contrôle nationaux ?</i> <p><i>En outre, il y aura des exposés introductifs par des experts sur les pratiques nationales d'un ou plusieurs États Parties dans la réglementation du transit et du transbordement d'armes.</i></p>

¹ Le plan de travail pluriannuel du Sous-groupe de travail du WGETI sur l'article 9 a été salué par les États Parties selon une procédure d'approbation tacite en mars 2021 sous la forme d'un document évolutif volontaire devant être révisé et mis à jour régulièrement par le Groupe de travail sur l'application effective du Traité, le cas échéant, et en tenant compte des travaux entrepris par les différents groupes de travail, et il sera publié sur le site web du TCA. Le plan de travail pluriannuel pour le Sous-groupe de travail du WGETI sur l'article 9 est de nature évolutive et sera ajusté, si les circonstances l'exigent, pour garantir le maintien de son exhaustivité et de l'enchaînement de ses différentes phases.

<p>à confirmer</p>	<p>Thème 2 : Discussion sur les expressions « sous sa juridiction » et « sur son territoire conformément au droit international applicable ».</p> <p><i>Cette discussion se penchera sur les expressions « relevant de sa juridiction » et « sur son territoire conformément au droit international applicable » figurant à l'article 9 du Traité. Cette discussion se penchera sur les aspects suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Comment le droit international définit-il l'expression « sous sa juridiction » ?</i> - <i>Comment les États Parties abordent-ils l'application du terme « transbordement » dans leurs pratiques nationales ?</i> - <i>Quelles sont les obligations générales et le rôle des États du pavillon ?</i> - <i>Quelles sont les options offertes par les États pour régler le transit ou le transbordement « sur son territoire conformément au droit international applicable » ?</i> <p><i>Les États Parties seront encouragés à partager les informations sur les pratiques nationales dans ce domaine. En outre, des exposés introductifs seront présentés par des experts sur l'interprétation donnée par le droit international à l'expression « sous sa juridiction », sur le droit international applicable au transit et au transbordement d'armes sur le territoire des États et sur les obligations internationales des États du pavillon.</i></p>
<p>Prochaine session du sous-groupe de travail sur l'article 9, (date à confirmer)</p>	
<p>1 h 30 min</p>	<p>Thème 3 : Mesures visant à régler le transit et le transbordement d'armes par voie terrestre</p> <p><i>Cette discussion portera sur les possibilités et les pratiques communes pour régler le transit et le transbordement d'armes par voie terrestre. Cette discussion se penchera sur les aspects suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Comment les États réglementent-ils le transit et le transbordement d'armes <u>par route</u> dans la pratique ?</i> - <i>Comment les États réglementent-ils le transit et le transbordement d'armes <u>par rail</u> dans la pratique ?</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quelle forme les mesures réglementaires prennent-elles au niveau national ?</i> • <i>Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui interviennent dans la mise en œuvre des mesures réglementaires ?</i> - <i>Quels sont les instruments internationaux et régionaux régissant le transit et le transport de marchandises <u>par route</u> ?</i> - <i>Que disent ces instruments sur le transit et le transbordement des armes <u>par route</u> ?</i> - <i>Quels sont les instruments internationaux et régionaux régissant le transit et le transport de marchandises <u>par rail</u> ?</i> - <i>Que disent ces instruments sur le transit et le transbordement des armes <u>par rail</u> ?</i> - <i>Quelles sont les implications des zones de libre-échange et de libre circulation des marchandises pour le transit et le transbordement des armes ?</i> <p><i>En outre, il y aura des exposés introductifs par des experts sur les réglementations internationales régissant le transit et le transbordement de marchandises, y compris les armes, par route et par rail.</i></p>
<p>1 h 30 min</p>	<p>Thème 4 : Mesures visant à régler le transit et le transbordement d'armes par voie aérienne</p> <p><i>Cette discussion portera sur les possibilités et les pratiques communes pour régler le transit et le transbordement d'armes par voie aérienne. Cette discussion se penchera sur les aspects suivants :</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Comment les États réglementent-ils le transit et le transbordement d'armes <u>par voie aérienne</u> dans la pratique ?</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quelle forme les mesures réglementaires prennent-elles au niveau national ?</i> • <i>Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui interviennent dans la mise en œuvre des mesures réglementaires ?</i> - <i>Quels sont les instruments internationaux et régionaux régissant le transit et le transport de marchandises <u>par voie aérienne</u> ?</i> - <i>Que disent ces instruments sur le transit et le transbordement des armes <u>par voie aérienne</u> ?</i> <p><i>En outre, il y aura des exposés introductifs par des experts sur les réglementations internationales régissant le transit et le transbordement de marchandises, y compris les armes, par voie aérienne.</i></p>
Prochaine session du sous-groupe de travail sur l'article 9, (date à confirmer)	
2 heures	<p>Thème 5 : Mesures visant à réglementer le transit et le transbordement d'armes <u>par voie maritime</u></p> <p><i>Cette discussion portera sur les possibilités et les pratiques communes pour réglementer le transit et le transbordement d'armes par voie maritime. Cette discussion se penchera sur les aspects suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Comment les États réglementent-ils le transit et le transbordement d'armes <u>par voie maritime</u> dans la pratique ?</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quelle forme les mesures réglementaires prennent-elles au niveau national ?</i> • <i>Quels sont les ministères et organismes gouvernementaux qui interviennent dans la mise en œuvre des mesures réglementaires ?</i> - <i>Quels sont les instruments internationaux et régionaux régissant le transit et le transport de marchandises <u>par voie maritime</u> ?</i> - <i>Que disent ces instruments sur le transit et le transbordement des armes <u>par voie maritime</u> ?</i> <p><i>En outre, il y aura des exposés introductifs par des experts sur les réglementations internationales [et régionales] régissant le transit et le transbordement de marchandises, y compris les armes, par voie aérienne.</i></p>
1 heure	<p>Thème 6 : Le rôle du secteur privé dans le transit et le transbordement d'armes</p> <p><i>Cette discussion portera sur le rôle du secteur privé, notamment des fabricants/industriels d'armes et des compagnies et agences de transport maritime, dans le transit et le transbordement des armes par voie terrestre, aérienne et maritime. Des exposés introductifs seront présentés par des experts du secteur privé.</i></p>
Prochaine session du sous-groupe de travail sur l'article 9, (date à confirmer)	

2 heures

Thème 7 : Relation entre l'article 9 et d'autres articles

Cette discussion portera sur d'autres domaines du Traité dans lesquels les États de transit et de transbordement peuvent avoir des obligations ou des responsabilités, notamment :

- *Quelle est la relation entre l'article 6 (Interdictions) et l'article 9 (Transit et transbordement), étant donné que le terme « transfert » couvre « le transit » et le « transbordement » au sens de l'article 2(2) ?*
- *Quelle est la relation entre l'article 7(6) (Exportation et évaluation des demandes d'exportation) et l'article 9, étant donné que l'article 7(6) prévoit que les États Parties de transit ou de transbordement peuvent demander des informations relatives aux autorisations d'exportation ?*
- *Quelle est la relation entre l'article 11(1) (Détournement) et l'article 9, étant donné que l'article 11(1) oblige chaque État Partie « qui participe au transfert » d'armes classiques à prendre des mesures pour prévenir leur détournement et que, selon sa description ou sa définition à l'article 2(2) le transfert couvre « le transit » et le « transbordement » ?*
- *Quelle est la relation entre l'article 11(3) (Détournement) et l'article 9, étant donné que l'article 11(3) oblige les États Parties de transit et de transbordement à coopérer et à échanger des informations, conformément à leur législation nationale, afin de réduire le risque de détournement ?*
- *Quelle est la relation entre l'article 12(2) (Conservation des données) et l'article 9, étant donné que l'article 12(2) encourage les États Parties à conserver des registres des armes classiques qui sont autorisées à transiter ou être transbordées sur tout territoire relevant de leur juridiction ?*
